

tembre dernier, j'ai l'honneur de vous informer qu'un distributeur-comptable, chargé de la feuille du commis aux vivres, sera embarqué sur la *Mésange*, par application de la dépêche du 12 avril 1875, ce qui portera de 21 à 22 hommes l'effectif de cette goëlette.

La présente décision sera insérée au *Bulletin officiel*.

Recevez, etc.

Pour le Ministre et par son ordre :

Le Contre-Amiral, Directeur du personnel,

Signé : A. MARTINEAU DES CHESNEZ.

N° 53. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet de l'Exposition de 1878.

(Direction des Colonies, bureau du service de l'Exposition.)

Paris, le 12 décembre 1876.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous transmettre deux circulaires que la commission chargée d'organiser la participation des colonies à l'Exposition universelle de 1878 adresse aux habitants de nos possessions d'outre-mer ; je vous prie de vouloir bien leur faire donner la plus grande publicité possible.

Je compte également que votre administration fera les plus grands efforts pour que les Établissements français de l'Océanie soient représentés de la manière la plus complète au concours universel annoncé et par le plus grand nombre possible d'exposants.

Je vous adresse deux exemplaires du règlement général, avec annotation des articles sur lesquels doit se porter plus particulièrement l'attention.

Dans la classe 6 se trouvent indiqués les travaux des élèves des deux sexes. Le ministre de l'instruction publique a recommandé aux établissements qui relèvent de son département l'envoi de mannequins ou poupées de 0^m 70 de haut, sur lesquels seront ajoutés les costumes populaires spéciaux à chaque contrée, à chaque métier ou groupe de population. J'ai adopté la même idée en ce qui concerne nos colonies ; les costumes seront confectionnés dans les écoles des jeunes filles, et je vous ferai parvenir, au besoin, le nombre de poupées qui vous paraîtront nécessaires.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler la demande d'une notice succincte sur la colonie, pour laquelle je vous ai adressé un cadre sommaire. Cette notice devant servir d'introduction au catalogue des produits ne comporte pas de longs développements et doit se résumer en quelques pages, au plus 4 à 5 pages d'impression ; ce travail devra se terminer par l'état du mouvement com-